

Déclaration à l'égard des investissements durables et du risque lié au développement durable



Déclaration à l'égard des investissements durables et du risque lié au développement durable

Objectif

La présente Déclaration à l'égard des investissements durables et du risque lié au développement durable (la « **déclaration** ») donne un aperçu de l'approche en matière d'investissement durable dans le cadre des activités de gestion d'actifs institutionnels de Gestion de placements Manuvie¹.

Elle souligne notre engagement à l'égard de l'investissement durable et décrit nos convictions fondamentales en matière de développement durable. La présente déclaration décrit également la façon dont les occasions, les risques et les facteurs liés au développement durable sont intégrés à nos processus décisionnels en matière d'investissements. Notre philosophie offre un cadre souple qui en soutient la mise en œuvre auprès de diverses catégories d'actif et équipes de placement et s'applique à nos activités tant sur les marchés publics que sur les marchés privés².

La présente déclaration cadre avec nos responsabilités fiduciaires à titre de gestionnaire du capital des clients et avec l'approche globale de Gestion de placements Manuvie en matière de développement durable. Elle reflète également nos engagements en tant que signataires des Principes pour l'investissement responsable (**PIR**) des Nations Unies et de divers codes d'intendance qui s'appliquent dans différents territoires, ainsi que les exigences réglementaires, comme la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), s'il y a lieu.

Notre engagement à l'égard de l'investissement durable

Le terme « investissement durable » fait référence à la prise en compte constante des principaux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (**ESG**) pour orienter ou définir le processus d'investissement et mieux comprendre les risques et les occasions à long terme découlant de ces facteurs.

Un risque lié au développement durable est un événement ESG qui, s'il survient, pourrait avoir ou aura une incidence négative importante sur la valeur des investissements que nous faisons pour nos clients (**risques liés au développement durable**). Les facteurs liés au développement durable ou les facteurs ESG comprennent les facteurs environnementaux et sociaux, les facteurs liés aux employés, le respect des droits de la personne et les questions liées à la lutte contre la corruption (**facteurs de développement durable**).

L'intégration et la prise en compte des risques et des facteurs liés au développement durable sont des éléments fondamentaux de notre approche en matière d'investissement durable et sont sous-entendus dans les références à l'« investissement durable » tout au long de la présente déclaration.

L'optique de l'investissement durable s'applique à toutes les étapes du processus de placement, pour toutes les catégories d'actif. En tant qu'investisseurs responsables et gestionnaires des capitaux de nos clients, nous cherchons à comprendre tous les facteurs qui pourraient influencer sur le profil risque-rendement des investissements actuels et potentiels. Nous considérons que l'intégration effective des facteurs ESG aux processus de placement permet d'obtenir pour nos clients des rendements corrigés du risque attractifs à long terme.

¹ Gestion de placements Manuvie est la marque mondiale unifiée des activités de Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde (GPAM) de Manuvie, au service des épargnants et des clients institutionnels dans trois secteurs : régimes de retraite, services aux particuliers et gestion d'actifs institutionnels (marchés publics et marchés privés). La présente déclaration s'applique aux activités de Gestion d'actifs institutionnels de Gestion de placements Manuvie.

² Les mandats du fonds général de Manuvie s'appuient sur des lignes directrices distinctes en matière de facteurs ESG.

L'investissement durable fait partie intégrante de nos activités et de notre culture. Nous sommes conscients que les besoins de nos clients dans ce domaine s'élargissent et que leurs propres parties prenantes exigent l'adoption officielle de pratiques d'investissement durable. Notre engagement à l'égard de saines pratiques est conforme à notre responsabilité d'aider les clients à atteindre leurs objectifs.

Bien que nous soyons également conscients que la portée des risques et des facteurs liés au développement durable applicables aux investissements évoluera continuellement, ceux que nous estimons les plus pertinents incluent :

- Structure, diversité et surveillance du conseil
- Rémunération des dirigeants : structure, mesures de rendement et surveillance
- Protection des droits des actionnaires minoritaires
- Gestion du capital, versements du dividende et dilution
- Événements de marché (p. ex., fusions et acquisitions) et stratégie d'entreprise
- Changement climatique, pollution, utilisation des ressources naturelles et autres questions environnementales
- Santé et sécurité, relations de travail et autres questions sociales
- Droits de la personne, respect à l'égard de la collectivité et autres attentes des intervenants
- Surveillance et gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Innovations et perturbations technologiques
- Cybersécurité et protection des renseignements personnels
- Changements démographiques
- Résilience des infrastructures
- Importantes controverses liées aux facteurs ESG
- Qualité de la divulgation des renseignements et transparence à l'égard des facteurs ESG

Nos convictions

L'engagement de Gestion de placements Manuvie à l'égard de l'investissement durable repose sur nos convictions.

- **Le développement durable n'est pas gagné d'avance**
Pour que nous obtenions des résultats durables, il faut que les gestionnaires d'actifs et les investisseurs se fassent les fers de lance des principes de développement durable et s'engagent à les respecter.
- **Le développement durable accroît la valeur financière**
L'aptitude à créer de la valeur financière dépend de la santé de notre environnement naturel et de la force de l'infrastructure sociale dans nos collectivités. Par conséquent, nous jugeons que l'analyse des facteurs ESG et des risques liés au développement durable est essentielle pour comprendre la valeur réelle d'un investissement.
- **L'avenir du développement durable et celui de la gestion active des investissements sont interreliés**
Sur fond d'automatisation croissante des données financières et des processus de placement, une gestion active des investissements est nécessaire pour bien comprendre et être à même de cristalliser la valeur ou de gérer les risques liés au développement durable.
- **Nous nous imposons des normes élevées en matière de gérance**
Dans les segments où nous possédons et exploitons des actifs, nous croyons qu'il nous incombe de mettre en œuvre des processus et des normes de développement durable supérieurs pour nous-mêmes et nos employés. Nous prenons aussi au sérieux notre influence potentielle sur la voie de développement durable empruntée par les entreprises dans lesquelles nous investissons.

- **Nous communiquons nos objectifs de développement durable à nos clients**

Nous faisons tout notre possible pour présenter notre processus de gestion des actifs avec transparence, y compris notre approche de l'investissement durable, afin d'aider nos clients à répondre aux attentes de leurs propres partenaires.

- **Notre engagement envers nos partenaires ne se limite pas aux résultats financiers**

Bien que notre engagement à l'égard de nos clients soit primordial, nous avons, en tant qu'institution financière mondiale de premier rang, un rôle à jouer pour apporter une contribution positive à la société, en plus de notre rendement financier.

Facteurs de gouvernance

Gestion de placements Manuvie a mis en place une structure de gouvernance pour superviser les activités d'investissement durable de ses équipes et soutenir la mise en œuvre cette Déclaration, conformément à la stratégie globale et aux priorités de la Société. Cette structure comprend divers comités et groupes de travail associés aux diverses catégories d'actif à des échelons appropriés, avec des représentants de différentes fonctions administratives qui participent à la mise en œuvre du programme d'investissement durable de Gestion de placements Manuvie. Les chefs des Marchés publics et des Marchés privés de Gestion de placements Manuvie président leur comité des investissements durables respectif, ce qui permet une surveillance régulière du processus décisionnel dans le cadre du programme d'investissement durable et responsable applicable à des catégories d'actif précises.

La structure de gouvernance est soutenue par des employés spécialisés en investissement durable. Ces spécialistes soutiennent la mise en œuvre de la présente Déclaration au moyen de diverses activités et projets consistant notamment à préparer les plans d'affaires annuels, à déterminer et à élaborer des pratiques exemplaires d'investissement durable, à gérer les risques liés au développement durable, à aider les équipes d'investissement dans le cadre de l'élaboration d'outils et de méthodologies pour adopter des pratiques exemplaires en matière d'investissement durable tout au long du cycle de vie des investissements, et à mener notre participation à des initiatives externes ou à des interventions collectives.

Les spécialistes de l'investissement durable mettent en œuvre la présente Déclaration de concert avec les gestionnaires de portefeuille et les analystes des investissements de partout dans le monde. Grâce à cette approche coordonnée, nous communiquons les plans et les objectifs d'investissement durable, puis notre approche à l'égard des facteurs ESG est affinée par les équipes d'investissement.

Risques et facteurs liés au développement durable tout au long du cycle de vie des investissements

Nos équipes de placement ont la capacité de prendre des décisions conformes à leur propre philosophie d'investissement et aux objectifs de leurs clients. Chaque équipe d'investissement est responsable de son propre processus de placement, de la recherche à la mise en œuvre. L'intégration des facteurs ESG, y compris les risques, les facteurs et les occasions liés au développement durable, dans les processus d'investissement est conforme à cette approche, ce qui nous permet de nous assurer de la pertinence et de l'utilité de notre analyse pour le processus d'investissement de chaque équipe. Dans le cadre de nos activités sur les marchés publics, les chefs des investissements supervisent les processus de chaque équipe d'investissement, ce qui comprend le renforcement continu de notre approche d'investissement durable. Dans le cadre de nos activités sur les marchés privés, le chef mondial de chaque catégorie d'actif exerce une fonction semblable de supervision et de responsabilité en matière d'investissement durable.

Nous cherchons à intégrer les facteurs ESG importants tout au long du cycle de vie des investissements, en tenant compte des caractéristiques de la catégorie d'actif et de la capacité d'investissement en question, ainsi que du secteur et de la région, entre autres facteurs.

Contrôle préalable et prise de décision

Dans le cadre de leur processus de contrôle préalable, nos équipes de placement évaluent les risques liés au développement durable, les occasions et les facteurs importants pour un investissement et en tiennent compte dans leur analyse fondamentale globale, ce qui peut ensuite influencer sur leurs évaluations, leurs décisions quant à la constitution des portefeuilles et à l'exécution d'opérations, s'il y a lieu. Pour orienter leurs évaluations, les équipes peuvent utiliser les recherches ESG, les données internes et externes et le soutien des équipes internes spécialisées en développement durable des marchés publics et privés. Les équipes de placement peuvent aussi tenir compte des réponses des équipes de direction des sociétés émettrices aux demandes portant sur leur capacité et leur volonté de tenir compte des enjeux ESG. Les conclusions sur l'importance des risques et des occasions en matière de développement durable sont généralement documentées dans les recherches sur les investissements. Une note faible ou médiocre n'exclut pas nécessairement un investissement. Une analyse approfondie et des activités d'engagement peuvent permettre de déterminer que la note est erronée ou que des améliorations en matière de développement durable sont en cours. Nous intervenons auprès de la direction de la société pour comprendre sa stratégie ESG, influencer l'adoption de pratiques exemplaires en matière de divulgation des renseignements, chercher à améliorer les principaux paramètres de développement durable au fil du temps et résoudre les problèmes liés à la thèse d'investissement.

Suivi de portefeuille

Une fois les investissements effectués, les équipes qui en sont responsables continuent de surveiller tous les aspects importants qui pourraient avoir une incidence sur un actif ou une société, y compris les risques, les facteurs et les occasions liés au développement durable. Les préoccupations et les risques pertinents sont traités dans le cadre du processus d'investissement continu de l'équipe en surveillant la société et en procédant à des activités d'engagement, lorsque cela est pertinent, en positionnant le portefeuille de manière adéquate et en surveillant les risques. D'autre part, les équipes responsables du développement durable peuvent également périodiquement examiner les portefeuilles et discuter avec les équipes d'investissement des risques potentiels liés au développement durable afin d'améliorer l'évaluation de leur importance. La nature de tout risque majeur orientera les décisions relatives aux prochaines étapes dans le contexte du processus d'investissement global de l'équipe, y compris des recherches plus poussées sur la société et des activités d'engagement auprès de celle-ci, entre autres.

Répartition de l'actif

Notre équipe Solutions multiactifs se concentre sur la répartition dynamique de l'actif et la gestion globale des risques à l'échelle mondiale. L'équipe, en soutien au groupe de recherche des gestionnaires de Gestion de placements Manuvie pour choisir et superviser les gestionnaires de fonds dont les stratégies constituent les piliers des solutions de répartition de l'actif personnalisées, effectue des évaluations qualitatives des approches d'intégration des facteurs ESG de ces gestionnaires.

Produits passifs, autres catégories d'actif et délégation aux gestionnaires d'investissements externes

Bien que la présente déclaration décrive l'approche générale de Gestion de placements Manuvie en matière d'investissement durable, y compris l'intégration des risques liés au développement durable dans son processus de décision, certains investissements peuvent être, en totalité ou en partie, gérés différemment des processus énoncés dans la présente déclaration, lorsque l'approche est irréaliste ou impossible, par exemple en ce qui concerne certains types

d'instruments pour lesquels des solutions de rechange durables comparables n'existent pas. Lorsqu'une approche différente de la stratégie d'investissement est adoptée, les renseignements seront fournis lorsqu'ils sont importants et dans le respect de la réglementation locale.

Cela comprend, entre autres :

- les fonds passifs conçus pour reproduire le rendement d'un indice;
- les fonds qui investissent dans des instruments dérivés pour lesquels les facteurs de développement durable ne sont pas pris en considération en raison de l'horizon d'investissement ou de l'absence d'investissements comparables liquides ou pour lesquels l'intégration du développement durable, la diligence raisonnable et la communication des renseignements n'ont pas encore évolué au point où les processus de la présente déclaration peuvent raisonnablement être suivis;
- les produits gérés conformément aux objectifs précis des clients, qui nous empêchent de respecter les dispositions de la présente politique; et
- les investissements dans des fonds dont la gestion est déléguée à une entité autre que le groupe de sociétés de Manuvie. Lorsque nous investissons dans des fonds gérés par des gestionnaires externes, ces gestionnaires peuvent appliquer leurs propres méthodes d'intégration des risques liés au développement durable. Dans les territoires autres que l'Union européenne, les gestionnaires ne sont peut-être pas assujettis aux mêmes exigences quant à la mise en place de politiques pour gérer les risques liés au développement durable. La présente déclaration ne s'applique qu'à nos propres pratiques de gestion des fonds.

Gérance

i. Activités d'engagement

La gérance responsable fait partie intégrante de nos activités et de notre culture, qui s'étend à l'ensemble de nos activités de placement sur les marchés publics et privés. En tant qu'investisseurs institutionnels, nous cherchons à nouer un dialogue constructif avec les sociétés au sujet de divers enjeux touchant les investissements, dans le but d'en accroître la valeur à long terme et de réduire le risque.

L'intervention nous donne aussi l'occasion de recueillir d'autres renseignements, qui sont intégrés à notre processus de contrôle préalable. S'il y a lieu, nous pouvons intervenir afin de susciter un changement positif dans la communication de l'information, la gestion et le rendement relatifs aux facteurs ESG.

Les équipes de placement se réunissent généralement avec les dirigeants des sociétés dans le cadre de leur processus d'analyse fondamentale. Ces réunions apportent aux analystes et aux gestionnaires de portefeuille un éclairage sur la qualité de l'équipe de direction, les facteurs opérationnels et les stratégies des sociétés dans lesquelles ils investissent. De plus, les équipes de placement ont l'occasion d'évaluer les risques que posent ces sociétés, notamment leur exposition aux facteurs de développement durable et les mesures qu'elles mettent en place afin de protéger la valeur pour les actionnaires. S'il y a lieu, des analystes spécialistes des facteurs ESG peuvent aussi se joindre aux analystes et aux gestionnaires de portefeuille de Gestion de placements Manuvie qui participent à ces réunions.

Nous participons également à des interventions collectives avec d'autres sociétés de notre secteur. La collaboration avec d'autres investisseurs augmente notre incidence sur les sociétés, les secteurs et les marchés dans notre sphère d'influence collective. Dans le cas des sociétés auprès desquelles nous intervenons, les efforts de collaboration atténuent la complexité que représente la multiplicité des points de vue, ce qui permet de mettre l'accent sur l'établissement d'objectifs et

l'atteinte de résultats concrets. La collaboration s'aligne toujours sur notre obligation fiduciaire envers nos clients en tant que gestionnaire d'actifs.

Si nous considérons que certains problèmes demeurent à la suite d'activités d'engagement menées sur une période raisonnable, nous pourrions envisager des mesures plus musclées. Cela pourrait comprendre le fait de voter par procuration conformément à nos opinions, le dépôt ou le dépôt conjoint d'une résolution d'actionnaires ou le désinvestissement.

Gestion de placements Manuvie pourrait aussi à l'occasion intervenir auprès des autorités de réglementation si nous estimons que cela est approprié et au mieux des intérêts de nos clients.

Renseignements supplémentaires sur Marchés publics, Gestion de placements Manuvie : [Politique d'intervention ESG](#)

ii. Droits de vote

Gestion de placements Manuvie cherche à exercer ses droits de vote de manière responsable. Aspect essentiel de la propriété des actions, le droit de vote constitue un mécanisme de contrôle important pour s'assurer que les sociétés publiques et privées et les fonds sont gérés dans l'intérêt de leurs actionnaires et investisseurs. Lorsque Gestion de placements Manuvie obtient des procurations pour exercer des droits de vote et qu'elle en prend la responsabilité pour le compte de ses clients, elle tâche de s'assurer que ces procurations sont déposées et que les droits de vote correspondants sont exercés dans l'intérêt de chaque client.

Nous avons adopté des politiques et des procédures de vote pour nous assurer que les votes par procuration respectent les exigences de l'ensemble des règles et des principes fiduciaires généraux applicables. Les décisions de vote de Gestion de placements Manuvie s'appuient sur sa conviction que les sociétés prospères sont mieux positionnées à long terme si elles disposent de ce qui suit :

- **Surveillance rigoureuse**, y compris un conseil d'administration solide et efficace composé de dirigeants indépendants et objectifs travaillant au nom des actionnaires et des investisseurs;
- **Mécanismes d'atténuation des risques**, comme des contrôles internes efficaces, l'expertise du conseil d'administration couvrant le profil de risque unique d'une société et l'utilisation courante des indicateurs de rendement clés pour mesurer et évaluer les risques financiers et non financiers à long terme;
- **Équipe de direction qui veille à l'intérêt des investisseurs** au moyen de structures de rémunération qui favorisent le rendement à long terme grâce à la gestion judicieuse et durable des ressources de la société;
- **Rapports transparents et complets** sur les composantes de la société qui revêtent le plus d'importance pour les actionnaires et les parties prenantes, en mettant l'accent sur la réussite à long terme de la société;
- **Direction concentrée sur toutes les formes de capital**, y compris le capital environnemental, social et humain.

Gestion de placements Manuvie peut s'abstenir d'exercer un vote par procuration lorsque des considérations logistiques peuvent nuire à sa capacité d'exercer ce droit de vote, par exemple lorsque les titres sous-jacents sont prêtés dans le cadre d'un programme de prêt de titres d'un client, dans les cas où il n'y a pas suffisamment d'information pour prendre une décision éclairée ou lorsque les conditions du marché rendent prohibitifs les frais d'exercice d'un droit de vote par rapport à ses avantages.

Gestion de placements Manuvie veille à ce que les votes par procuration servent au mieux les intérêts de chaque client et traite les conflits d'intérêts potentiels conformément à la Politique de vote par procuration de la société.

Renseignements supplémentaires sur Marchés publics, Gestion de placements Manuvie : [Politique de vote par procuration](#)

iii. Exploitation

Dans les segments où nous exploitons des actifs, la prise en compte des questions ESG commence par l'intégration des facteurs et des risques liés au développement durable à notre processus d'analyse des investissements et de contrôle préalable. Dans le cadre de nos activités, nous respectons, de même que les sociétés exploitantes (ou gestionnaires) externes, des normes élevées en matière de gérance et de développement durable. Nous le faisons pour protéger et accroître la valeur des actifs tandis que nous créons de la valeur à long terme pour nos parties prenantes.

Exclusions

En général, nous préférons procéder à des activités d'engagement plutôt que d'exclure. Une exception à cette règle est notre respect d'une politique sur les armes à sous-munitions qui harmonise les activités de placement de Gestion de placements Manuvie avec les pratiques commerciales de notre société mère, la Société Financière Manuvie. La politique prévoit que nous ne ferons pas sciemment d'investissements directs dans des sociétés produisant des armes à sous-munitions. Cette politique s'applique à tous les investissements effectués : a) par ou pour le fonds général des filiales d'assurance de la Société Financière Manuvie; et b) pour des clients tiers de Gestion de placements Manuvie, lorsqu'elle a un pouvoir d'investissement. Elle ne peut s'appliquer aux fonds indiciels, aux mandats de gestion non affiliés et aux comptes gérés selon les instructions des clients.

Des exclusions peuvent également s'appliquer à certains portefeuilles que Gestion de placements Manuvie est susceptible de créer en réponse aux demandes des clients, comme des mandats et des comptes distincts assortis de critères de sélection précis fondés sur les valeurs ou guidés par la conformité.

Principales répercussions négatives

Les répercussions négatives sont des conséquences environnementales et sociales de l'activité économique qui sont considérées comme ayant des effets négatifs sur le monde. Il existe un éventail de facteurs non exhaustifs, par exemple les répercussions liées au climat ou les politiques en matière de droits de la personne adoptées par les sociétés dans lesquelles nous investissons, pour évaluer ces répercussions négatives. Gestion de placements Manuvie reconnaît l'importance de ces répercussions sur nos investissements, et la détermination et le suivi de ces répercussions négatives sont essentiels à l'intégration des risques liés au développement durable dans notre processus décisionnel. Les risques que nous jugeons actuellement les plus pertinents pour nos activités sont décrits à la section « Notre engagement à l'égard de l'investissement durable et de l'intégration des risques » ci-dessus.

Nous utilisons diverses techniques pour déceler, éviter ou atténuer les risques dans le processus de recherche sur les investissements, y compris des méthodes décrites dans la présente déclaration, dont notre approche des activités d'engagement et du vote. S'il y a lieu, nous fournirons des précisions sur notre approche à l'égard des principales répercussions négatives des décisions d'investissement sur notre site Web et dans la documentation relative aux produits.

Transparence et divulgation des renseignements

Gestion de placements Manuvie reconnaît l'importance de la transparence et publiera chaque année un rapport sur l'investissement durable faisant état des progrès en matière d'investissement durable et responsable.

Nous déposerons chaque année un rapport sur nos activités et nos progrès dans la mise en œuvre des PIR, conformément au cadre d'établissement des rapports selon ces principes. De plus, nous respecterons nos exigences en matière de production de rapports en vertu de tout code de gérance auquel nous adhérons, pour les aspects de nos activités auxquels ces codes s'appliquent.

Collaboration

Gestion de placements Manuvie cherche à promouvoir des marchés des capitaux durables et reconnaît l'importance de collaborer avec d'autres investisseurs et experts du secteur pour obtenir des renseignements en vue de parfaire les pratiques exemplaires et de contribuer à la croissance et à l'adoption des facteurs ESG à l'échelle mondiale. À cette fin, nous prenons part à diverses initiatives de développement durable, à des associations du secteur et à des groupes de travail, dont³ :

- Asian Corporate Governance Association
- Asia Investor Group on Climate Change
- Coalition canadienne pour une bonne gouvernance
- Ceres
- Climate Action 100+
- Global Impact Investing Network
- GRESB
- MIT Joint Program on the Science and Policy of Global Change
- Principes pour l'investissement responsable (PIR)
- Association pour l'investissement responsable (Canada)
- Sustainability Accounting Standards Board Investor Advisory Group
- World Business Council for Sustainable Development

Nous sélectionnons les groupes et les initiatives auxquels nous contribuons en fonction de nombreux critères généraux. Ces critères comprennent des considérations sur la relation d'un groupe avec une région importante pour Gestion de placements Manuvie; sur l'incidence que l'orientation globale du groupe peut avoir sur l'approche de Gestion de placements Manuvie en matière de promotion du développement durable; et sur les occasions que peut présenter la participation au groupe d'échanger des connaissances et de discuter des pratiques exemplaires avec des pairs. Veuillez visiter notre site Web à l'adresse manulifeim.com/institutional/ca/fr pour obtenir de plus amples renseignements sur Gestion de placements Manuvie.

³ Données en date de février 2021. Des renseignements plus récents sont disponibles sur demande.

À propos de Gestion de placements Manuvie

Gestion de placements Manuvie est la marque mondiale du Secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde de la Société Financière Manuvie. Nous mettons à profit plus de 100 ans d'expérience en gestion financière ainsi que les ressources exhaustives de notre société mère pour offrir des services aux particuliers, aux clients institutionnels et aux participants à un régime de retraite de partout dans le monde. Notre siège social est situé à Toronto et nos spécialistes des marchés publics et privés tirent profit de notre présence dans 19 régions. Nous nous appuyons également sur un réseau de gestionnaires d'actifs spécialisés non affiliés du monde entier. Nous sommes déterminés à mener l'ensemble de nos activités d'investissement de façon responsable. Pour y arriver, nous établissons des cadres novateurs pour l'investissement durable applicables à l'échelle mondiale, nous collaborons avec des sociétés présentes dans nos portefeuilles de titres et nous maintenons des normes élevées en matière de gérance là où nous possédons et exploitons des actifs. Nous croyons que nous avons un rôle à jouer pour contribuer au bien-être financier, grâce à nos régimes d'épargne-retraite collectifs. Aujourd'hui, les promoteurs de régime du monde entier comptent sur notre expertise en matière d'administration de régimes de retraite et de placement pour aider leurs employés à planifier une meilleure retraite, à épargner pour la financer et à en profiter. Les produits ne sont pas tous offerts dans tous les pays. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site manulifeim.com.

Le présent document n'a été soumis à aucun examen de la part d'un organisme de réglementation des valeurs mobilières ou autre et il n'a été déposé auprès d'aucun organisme de réglementation. Il peut être distribué par les entités de Manuvie ci-après, dans leurs territoires respectifs. Des renseignements supplémentaires sur Gestion de placements Manuvie sont accessibles sur le site manulifeim.com/institutional.

Australie : Manulife Investment Management Timberland and Agriculture (Australasia) Pty Ltd, Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited. Canada : Gestion de placements Manuvie limitée, Distribution Gestion de placements Manuvie inc., Manulife Investment Management (North America) Limited et Marchés privés Gestion de placements Manuvie (Canada) Corp. Chine : Manulife Overseas Investment Fund Management (Shanghai) Limited Company. Espace économique européen : Manulife Investment Management (Ireland) Ltd. est régie et réglementée par l'organisme Central Bank of Ireland. Hong Kong : Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited. Indonésie : PT Manulife Aset Manajemen Indonesia. Japon : Manulife Investment Management (Japan) Limited. Malaisie : Manulife Investment Management (M) Berhad, numéro d'inscription : 200801033087 (834424-U). Philippines : Manulife Investment Management and Trust Corporation. Singapour : Manulife Investment Management (Singapore) Pte. Ltd. (société inscrite sous le numéro 200709952G). Corée du Sud : Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited. Suisse : Manulife IM (Switzerland) LLC. Taïwan : Manulife Investment Management (Taiwan) Co. Ltd. Royaume-Unis : Manulife Investment Management (Europe) Limited, qui est régie et réglementée par l'organisme Financial Conduct Authority. États-Unis : John Hancock Investment Management LLC, Manulife Investment Management (US) LLC, Manulife Investment Management Private Markets (US) LLC et Gestion de placements Manuvie Agriculture et terrains forestiers Inc. Vietnam : Manulife Investment Fund Management (Vietnam) Company Limited.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé, et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.